



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 17 mai 2021, a adopté les règlements suivants :

21-023 Règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 \$ pour la réalisation des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

21-024 Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ces règlements le 2 septembre 2021. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 9 septembre 2021

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore avocat